

Séance du 29 mars 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 23 mars 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à M. Lacassagne ; Mme Lauqué à M. Pommiez ; Mme Dumas à M. Gouffrant ; M. Labayle à M. le Maire ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Castel ; Mme Thicoïpé à M. Soudre ; Mme Loupien-Suares à M. Bergé.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

M. Jaussaud présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **SPORTS** – Installation d'un bâtiment modulaire au profit du club de pétanque sportive de Bayonne sur le site de Bécadine - Autorisation du dépôt de la demande de permis de construire.

Le club de pétanque sportive de Bayonne doit déménager son siège social sis avenue de Camayou, pour permettre la réalisation d'une opération globale de construction de la Maison de la vie citoyenne Saint-Etienne et de 35 logements sociaux sur le site de la Porcelaine. Ce déménagement, qui verra la construction d'un bâtiment modulaire et l'aménagement de terrains de pétanque, se fera sur le site de Bécadine.

Situé sur le haut de la parcelle à proximité du couvert végétal, le futur bâtiment (40 m²) de plain-pied sera prolongé par une terrasse couverte, ses façades extérieures seront habillées de bois pour s'intégrer dans le paysage .

L'implantation de ce bâtiment nécessite l'octroi d'un permis de construire.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer, au nom de la Ville de Bayonne, la demande de permis de construire correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.